



Tél. : 02.54.75.15.13

Procès-Verbal
Réunion du 08 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le 08 novembre à 20h15 le Conseil Municipal dûment convoqué le 31 octobre 2023 s'est réuni, dans le respect des consignes sanitaires, des gestes barrières et port du masque obligatoire, sous la présidence de Madame Annick GOINEAU, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Annick GOINEAU, Jean-Louis PETRUS, Thierry HAMELIN, Fabienne BIGOT, Cédric DEVANNE, Loïc DENIS, Aurélien CHAUX, Aurélie POISSON, Jean-Jacques RABIER, Bernadette MANDARD

Absents excusés :

Monsieur Daniel DUPONT ayant donné pouvoir à Madame Annick GOINEAU
Madame Hélène SAILLARD-LEPAIN ayant donné pouvoir à Monsieur Loïc DENIS
Madame Carole CHARBONNIER ayant donné pouvoir à monsieur Jean-Louis PETRUS

Mesdames Julie ESNAULT VAN CAUBERG, Claire VALLA

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Jean-Louis PETRUS est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers votants : 13

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès Verbal du 27 septembre 2023
3. Personnel Communal - création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal 1^{ère} classe à temps non complet
4. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) de l'année 2022
5. Informations diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

Le procès-verbal du 27 septembre 2023 n'appelant pas de remarques particulières est approuvé à l'unanimité.

43- PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 1ERE CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Madame Le Maire informe que compte tenu du recrutement d'un agent pour le remplacement de l'agent en charge de l'accueil de la Mairie, partant en disponibilité, il convient de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe à temps non complet 28/35ème.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Les Membres du Conseil après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Décident de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe à temps non complet 28/35ème.
- ☞ Décident de modifier le tableau des effectifs comme suit :

	TITULAIRES			CONTRACTUELS
	TC 35/35	TNC 28/35	TNC 15/35	TNC 8/35
Mairie	1	2		
Services techniques	3			
Gîtes	2			
Bibliothèque				1
Agence Postale			1	
TOTAL	6	2	1	1

- ☞ Décident d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- ☞ Décident d'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent,
- ☞ Décident de charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 08 novembre 2023.

☞ Certifié exécutoire ☞ Compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/11/2023 ☞ Et de l'affichage le 09/11/2023
--

44- APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE (RPQS) DE L'ANNEE 2022

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) de l'année 2022, a été transmis aux Membres du Conseil avec les convocations afin qu'ils puissent en prendre connaissance à leur tour et donner leur avis conformément à la réglementation en vigueur.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Approuvent le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) de l'année 2022, qui peut être consulté en Mairie et au SIAEP Val de Cher

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/11/2023
Et de l'affichage le 09/11/2023

INFORMATIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe les Membres du Conseil que l'Antenne FREE a été mise en service début octobre.
- Madame le Maire rend compte aux Membres du Conseil du Webinaire ENEDIS sur la loi APER auquel elle a assistée, ainsi que du projet « Expertise Territoire ».
- Madame Le Maire donne la parole à Monsieur Cédric DEVANNE qui rend compte du webinaire sur "Loi d'accélération des énergies renouvelables : comment les communes peuvent-elles définir les zones d'accélération ? " auquel il a assisté.
- Madame le Maire rend compte aux Membres du Conseil de l'avancement des travaux du Bar-Restaurant qui suit son cours.
- Madame le Maire propose aux Membres du Conseil de prendre position pour les festivités du 14 juillet 2024. Un débat s'instaure duquel ressort que le feu d'artifice aurait lieu le vendredi 12 juillet 2024 précédé d'un repas républicain et d'une retraite aux flambeaux et suivi d'un bal populaire. Madame le Maire propose également de confier la buvette à l'Association des Chasseurs.
- Madame le Maire répond aux questions de Monsieur Jean-Jacques RABIER :
 1. Serait-il possible de demander un devis pour la restauration du mur du cimetière côté gauche (jardin Guy MAXENCE) ? **Elle précise qu'un devis a été demandé en juillet 2023 qui sera pris en compte pour le budget 2024**
 2. Il serait bien d'envisager de repeindre les grilles du nouveau cimetière au printemps prochain ? **cette demande est approuvée et sera réalisée par les employés communaux au printemps prochain**
 3. Pourrait-il être envisagé de replanter quelques arbres à la vierge en vue de renouveler le vieillissement de certains dont un qui est tombé ? **Cette demande sera mise à l'étude et réalisée dès que possible**
- Madame Bernadette MANDARD demande ce qu'il en est de la signalétique prévue pour « la Vierge du Bas guéret ». D'autre part, elle informe que sa restauration n'a pas respecté les couleurs d'origine et précise que Monsieur MARINIER se propose de les fournir. **Ces demandes sont prises en compte.**
- Madame Bernadette MANDARD demande que l'on remplace les arbustes dans le nouveau cimetière. **Les arbustes en mauvais état ont été enlevés l'hiver dernier et nous allons étudier pour en remettre.**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.
Fait et clos en séance les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Copie certifiée conforme.

Le Maire,
Annick GOINEAU



Le secrétaire de séance,
Jean-Louis PETRUS



